



## Bénéficiaire d'un accompagnement à la désignation et au suivi de la maîtrise d'œuvre

### **CAUE 86**

05 49 49 91 83

caue86.fr - contact@caue86.fr

### **AT 86**

05 49 00 60 00

at86.fr - urbanisme@at86.fr

### **Définition et enjeux publics**

Tout projet de construction ou d'aménagement porté par une collectivité nécessite pour être mené à bien une démarche rigoureuse, une bonne maîtrise du rôle et des responsabilités des différents acteurs, et un pilotage continu. La qualité des réalisations et le bon usage des fonds publics supposent la plus grande rigueur de la part des élus locaux impliqués. Les collectivités doivent disposer en interne d'une ingénierie avertie pour mener à bien une démarche de projet, ou se faire accompagner pour cela.

### **Les bénéficiaires**

Toute collectivité souhaitant réaliser un projet de construction ou d'aménagement

### **Les opérations concernées**

- Patrimoine bâti : écoles, locaux culturels, associatifs, sportifs, mairie, salle des fêtes, maison de santé, programme complexe...
- Aménagement d'espaces publics, végétalisation, abords de monument public, centre bourg, aire de loisirs...

### **L'accompagnement proposé**

- Conseils, aide à la mise en œuvre d'une démarche de projet
- Aide à la rédaction du cahier des charges
- Préparation et organisation de la procédure de consultation de maîtrise d'œuvre jusqu'à l'attribution du marché

### **Les niveaux d'intervention possibles**

- Information et conseils
- Aide à la rédaction du cahier des charges
- Organisation et pilotage de toute la procédure de consultation et d'attribution du marché public

### **Les guides de référence**

- Loi dite de la Maîtrise d'Ouvrage Publique loi MOP et ses décrets d'applications
- Code de la commande publique